



**POSTAUX
DE PARIS**

Union
syndicale
Solidaires
SUD

FO PARIS POSTE
COM

Cfdt
des choix. des actes
Syndicat Francilien
Communication
Conseil, Culture

Déclaration commune CGT-SUD-FO-CFDT CHSCT/CTP du 24 juin 2011 (2^{ème} séance)

Les mandatés CGT, SUD, FO et CFDT au CHSCT et au CTP de la DTELP Paris Nord ne siègeront pas à ce CHSCT et ce CTP du 24 juin 2011 pour plusieurs raisons.

Tout d'abord parce que le personnel de PARIS ARTS-ET-METIERS/REPUBLIQUE est toujours en grève pour la satisfaction de ses revendications. Nous demandons l'ouverture immédiate de véritables négociations avec le Directeur de l'Enseigne Paris Nord seul à même de débloquer la situation au niveau de l'emploi, nœud du problème de la réorganisation.

Vous comprendrez que nous ne pouvons siéger sur ce dossier alors que les collègues sont en grève.

Ensuite, les 6 autres dossiers de réorganisations d'aujourd'hui nous posent problème.

Même si le personnel de PARIS LAUMIERE a repris le travail suite à l'annonce de l'ouverture de négociations locales avec le Directeur des Ventes (DV) et Directeur d'Etablissement (DET), les revendications restent entières sur l'emploi et l'organisation du travail. A aucun moment, les contre-propositions du personnel et des OS n'ont été étudiées. Quelle conception du dialogue social !

Le dossier de PARIS WAGRAM n'a pas été résolu lors de l'audience du 22 juin 2011 avec le DV et le DET. Là non plus, les revendications n'ont pas été prises en compte. De plus, sur cette réorganisation, entre autres, la propre méthodologie de La Poste, rappelée par le Président de La Poste, n'a pas été respectée, à savoir le délai de 18 mois entre deux réorganisations.

Pour ce qui est de PARIS MONTHOLON/CONSERVATOIRE, l'audience avec la DV et la DET n'avait pas abouti, le point d'achoppement étant les horaires d'ouverture de MONTHOLON. Le personnel a fait ses propres comptages qui démontrent la nécessité de maintenir l'ouverture du bureau à 8h.

Sur PARIS Ste MARGUERITE, là non plus, aucun respect de la méthodologie, les Organisations Syndicales n'ayant pas été invitées par la DET pour la présentation de l'ajustement.

Pour ce qui est du dossier de PARIS TERNES, les contre-propositions du personnel n'ont pas été prises en compte.

Sur tous les dossiers (y compris celui de TEMPLE/SAINTONGE) nous demandons le report du 2^{ème} CHSCT et CTP, la prise en compte des demandes et revendications des personnels, le maintien des emplois, l'ouverture de négociations sur la base de l'Accord ARTT du 17 février 1999, toujours en vigueur à La Poste et prévoyant une organisation du travail sous forme de cycles.

Enfin, nous vous redemandons l'ouverture de négociations, les représentants syndicaux départementaux et le personnel sont disponibles toute la journée, afin de résoudre le conflit de PARIS ARTS-ET-METIERS/REPUBLIQUE.